



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 17423

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que le programme de construction ou de réhabilitation des lieux de détention vise à permettre aux condamnés d'effectuer leur peine d'emprisonnement dans des établissements situés à distance raisonnable de leur lieu de résidence habituelle afin de favoriser le maintien des liens familiaux et la mise en oeuvre de projet de réinsertion. S'agissant de la maison d'arrêt de Metz Queuleu (Moselle), il lui demande de bien vouloir lui indiquer la capacité théorique de ce lieu de détention, l'occupation actuelle, et le nombre de détenus qui sont à moins de 50 kilomètres de leur lieu habituel de résidence.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'attention qu'elle porte au maintien des liens familiaux et la mise en oeuvre de projets de réinsertion concernant les personnes placées sous main de justice. En ce qui concerne le centre pénitentiaire de Metz-Queuleu, qui comprend la maison d'arrêt (MA) et le centre pour peines aménagées (CPA), la capacité théorique de cet établissement est de 505 places (428 en MA et 77 en CPA) pour une occupation de 564 personnes écrouées détenues (508 en MA et 56 en CPA) au 15 avril 2008. Le nombre de détenus qui sont à moins de cinquante kilomètres de leur lieu habituel de résidence est de 353.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17423

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1346

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5726